

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01337

Numéro SIREN : 480 449 909

Nom ou dénomination : A J INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2021 sous le numéro de dépôt 31095

COMPTES ANNUELS
ANNEXÉS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	10 061	10 061		1 075	1 075-	100.00-
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 064 139	300 000	1 764 139	1 514 980	249 159	16.45
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 074 200	310 061	1 764 139	1 516 055	248 084	16.36
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				120	120-	100.00-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	893		893	18 000	17 107-	95.04-
	Autres créances	1 978 727	625 000	1 353 727	1 585 600	231 873-	14.62-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	89 545		89 545	170 036	80 491-	47.34-
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	2 069 166	625 000	1 444 166	1 773 757	329 591-	18.58-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 143 365	935 061	3 208 304	3 289 812	81 507-	2.48-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 500 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 500		7 500			
	Réserves						
	Réserve légale	750		750			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	2 064 432		2 033 693		30 739	1.51
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 909		30 739		19 830-	64.51-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	2 083 591		2 072 682		10 909	0.53
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	461 540		507 464		45 923-	9.05-
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	654 384		661 384		7 000-	1.06-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 790		45 283		36 493-	80.59-
	Dettes fiscales et sociales			3 000		3 000-	100.00-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 124 714		1 217 130		92 416-	7.59-
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 208 304		3 289 812		81 507-	2.48-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

763 566

808 706

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	16 500		16 500	15 000		1 500	10.00
Chiffre d'affaires NET	16 500		16 500	15 000		1 500	10.00
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits				0		0-	100.00-
Total des Produits d'exploitation (I)			16 500	15 000		1 500	10.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			12 632	43 610		30 978-	71.03-
Impôts, taxes et versements assimilés				424		424-	100.00-
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 075	2 312		1 237-	53.50-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			13 707	46 346		32 639-	70.42-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 793	31 346-		34 139	108.91
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	24 238		24 238	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	24 238		24 238	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		275 000	275 000-	100.00-
Intérêts et charges assimilées (4)	5 858	12 915	7 057-	54.64-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 858	287 915	282 057-	97.97-
2. Résultat financier (V-VI)	18 380	287 915-	306 295	106.38
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	21 173	319 261-	340 434	106.63
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		350 000	350 000-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		350 000	350 000-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 264		10 264	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	10 264		10 264	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	10 264-	350 000	360 264-	102.93-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	40 738	365 000	324 262-	88.84-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	29 829	334 261	304 432-	91.08-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 909	30 739	19 830-	64.51-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Dérogations	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Titres immobilisés	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	10
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 208 304.29 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 16 500.00 Euros et dégageant un bénéfice de 10 908.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

1

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 061		
TOTAL	10 061		
Autres participations	1 814 980		249 159
TOTAL	1 814 980		249 159
TOTAL GENERAL	1 825 041		249 159

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 061	10 061
TOTAL			10 061	10 061
Autres participations			2 064 139	2 064 139
TOTAL			2 064 139	2 064 139
TOTAL GENERAL			2 074 200	2 074 200

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 986	1 075		10 061
TOTAL	8 986	1 075		10 061
TOTAL GENERAL	8 986	1 075		10 061

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 075				
TOTAL	1 075				
TOTAL GENERAL	1 075				

4

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	300 000				300 000
Autres provisions pour dépréciation	625 000				625 000
TOTAL	925 000				925 000
TOTAL GENERAL	925 000				925 000

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	893	893	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 654	7 654	
Groupe et associés	1 870 250	1 870 250	
Débiteurs divers	100 824	100 824	
TOTAL	1 979 621	1 979 621	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	433	433		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	461 107	99 959	361 148	
Emprunts et dettes financières divers	203 000	203 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 790	8 790		
Groupe et associés	451 384	451 384		
TOTAL	1 124 714	763 566	361 148	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	45 880			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	451 384			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts Sociales	75.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Mobilier	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau & informat.	Linéaire	2 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Néant

4

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	433
Emprunts et dettes financières diverses	3 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 700
Total	12 133

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		3 355 000
BNP (FINANCAB)	600 000	
CREDIT DU NORD (FINANCAB)	650 000	
CREDIT AGRICOLE (FINANCAB)	600 000	
SOCIETE GENERALE (FINANCAB)	500 000	
PALATINE	750 000	
SOCIETE GENERALE (TOBOGAN)	255 000	
Total (1)		3 355 000
(1) Dont concernant les dirigeants		750 000
(1) Dont concernant les filiales		2 605 000

Engagements reçus

Néant

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Régularisation SFR Business	10 264	, 67210000
Total	10 264	

A.J. INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 7.500 €

Siège social : 68 Rue de Laseppe – 33 000 BORDEAUX

480 449 909 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 24 JUIN 2021

PROCES - VERBAL

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt-quatre juin à dix-sept heures,

L'actionnaire unique et Président :

- Monsieur Antoine MENNETRIER, propriétaire des 100 actions composant le capital social, de la société AJ INVEST, au siège social de la société FINANCAB, rue René Panhard – ZAC de la Rouge Mare – 27000 EVREUX, en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE de la SAS AJ INVEST, a pris les résolutions qui vont suivre, sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du président sur les opérations et les comptes de l'exercice 2020, clos le 31 décembre 2020;
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2020;
- Approbation des comptes.
- Affectation et répartition des résultats.
- Approbation des conventions réglementées.
- Quitus au Président.
- Pouvoirs.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antoine MENNETRIER, agissant en qualité de Président.

Le Président constate alors que l'intégralité du capital social, soit 100 actions, est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

4

Il dépose sur le bureau de l'assemblée :

- copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes.
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 décembre 2020 ainsi que le bilan au même jour et le compte de résultat.
- son rapport de gestion à l'assemblée.
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos les 31 décembre 2020.
- le texte des projets de résolutions.

Il précise que les documents prévus par la loi ont été communiqués à l'actionnaire unique et l'inventaire tenu à sa disposition au siège social, conformément aux dispositions réglementaires. L'assemblée lui en donne acte.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Puis il donne lecture de son rapport de gestion, puis des rapports du commissaire aux comptes.

Le Président rappelle alors que l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 10.909 €, dont il propose l'affectation dans son rapport de gestion, lu à l'assemblée.

Les résolutions suivantes sont alors soumises à l'approbation de l'actionnaire unique :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée tenue par l'actionnaire unique approuve le rapport de gestion du Président et les comptes de l'exercice 2020, clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée tenue par l'actionnaire unique donne quitus entier et définitif à Monsieur Antoine MENNETRIER, de sa gestion du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, en qualité de Président de la société AJ INVEST.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée tenue par l'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2020, soit la somme de	10.909 €
au compte « autres réserves »	
lequel d'un montant de	2.064.432 €
est porté à	2.075.341 €

L'actionnaire unique constate ensuite :

- que la réserve légale est intégralement dotée puisqu'elle représente une somme de 750 €, soit 10 % du capital social.

- et qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

QUATRIEME RESOLUTION

La société AJ INVEST ayant une forme unipersonnelle, il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L 227-10 al 4 du Code de Commerce et aux instructions du Ministère de la Justice, aucun rapport sur les conventions ne sera nécessaire tant que la société sera constituée d'un associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée tenue par l'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

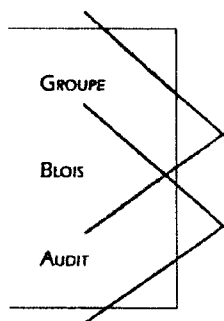
Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée et signe le présent procès-verbal.

Le Président
Monsieur Antoine MENNETRIER



**COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**



CABINET BLOIS

EXPERTISE COMPTABLE - CONSEILS - AUDIT - COMMISSARIAT AUX COMPTES

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes associés

Eric Blois
SKEMA Business School
Master 2 Conseil en gestion de patrimoine
Master 2 Fonction humaine et droit social

Bertrand Blois
EM Normandie

AJ INVEST

Société par action simplifiée au capital de 7 500 €

Siège social : 68 rue Laseppe

33000 BORDEAUX

RCS Bordeaux 480 449 909

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur l'exercice clos le 31 décembre 2020

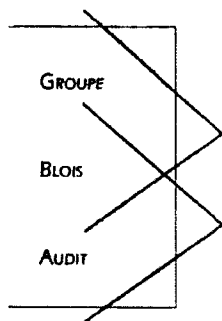
Société inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Rouen Normandie

S.A.R.L. au capital de 450 000 euros – R.C.S. Evreux 440 275 147 – A.P.E. 6920 Z

Siège Social :
Evreux (27000)
16 rue du Docteur Guindey

Tél : 02 32 39 05 59
E-mail : cabinetblois@bloisaudit.fr

Site : bloisaudit.fr



CABINET BLOIS

EXPERTISE COMPTABLE - CONSEILS - AUDIT - COMMISSARIAT AUX COMPTES

AJ INVEST

Société par action simplifiée au capital de 7 500 €

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes associés

Siège social : 68 rue Laseppe
33000 BORDEAUX

Eric Blois
SKEMA Business School
Master 2 Conseil en gestion de patrimoine
Master 2 Fonction humaine et droit social

RCS Bordeaux 480 449 909

Bertrand Blois
EM Normandie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AJ INVEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I – Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Rouen Normandie

S.A.R.L. au capital de 450 000 euros – R.C.S. Evreux 440 275 147 – A.P.E. 6920 Z

Siège Social :
Evreux (27000)
16 rue du Docteur Guindey

Tél : 02 32 39 05 59
E-mail : cabinetblois@bloisaudit.fr

Site : bloisaudit.fr

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance, prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d’émission de notre rapport.

II – Justification de nos appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

III- Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

IV – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

V – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

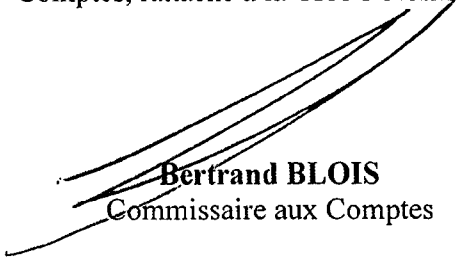
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Evreux, le 24 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

SARL CABINET BLOIS

inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux
Comptes, rattaché à la CRCC Normandie



Bertrand BLOIS

Commissaire aux Comptes